

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°161 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 6 au 12 mai 2019



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 12 mai 2019, au moins 529 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME</i>	5
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	5
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	5
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES</i>	5
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS</i>	5
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS</i>	7
<i>I.5. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	8
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i>	9
<i>III. CONCLUSION</i>	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

BUCECO : *Burundi Cement Company*

CDS : *Centre de Santé*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

FRODEBU : *Front pour la Démocratie au Burundi*

MINOLAC : *Minoterie de Muramvya*

OPC : *Officier de police Chef*

OPJ : *Officier de Police Judiciaire*

PJ : *Police Judiciaire*

SNR : *Service National de Renseignement*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 6 personnes tuées dont 3 cadavres retrouvés, 1 personne enlevée, 9 torturées et 14 arrêtées arbitrairement dont 4 élèves.

Parmi les victimes identifiées, figurent 2 mineurs tués, une femme torturée et une femme arrêtée.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tueries, d'enlèvements, de tortures et d'arrestations arbitraires dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza, en particulier les membres du parti CNL.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une personne tuée en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 11 mai 2019, vers 23 heures, sur la colline Rubira, commune Mpanda, province Bubanza, André Bizimana a été tué par des hommes armés non identifiés qui ont également blessé Juvénal Ntakarutimana. Selon des sources sur place, ils ont volé aussi une somme de 200 000 fbu et un téléphone portable.

Une personne tuée en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

En date du 10 mai 2019, vers 22 heures, un prénommé Olave, âgé de 25 ans, membre de la milice Imbonerakure et étudiant à l'Université du Lac Tanganyika a été tué par balles par des gens non identifiés au quartier Mirango II, zone urbaine de Kamenge, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, une personne qui était avec la victime a été blessée grièvement au niveau du ventre et a été évacuée à l'hôpital Roi Khaled.

Deux corps sans vie retrouvés en commune Butihinda, province Muyinga

En date du 6 mai 2019, sur un site minier de la colline Kamaramagambo, commune Butihinda, province Muyinga, deux corps sans vie ont été retrouvés. Selon des sources sur place, les victimes sont originaires de la colline et commune Butihinda et sont orpailleurs clandestins dans le domaine réservé à une société dénommée « African Mining Burundi » ayant une convention avec l'État Burundais. Selon les mêmes sources, l'Administrateur de la commune Butihinda, Innocent Haringanji, a déclaré que les victimes sont mortes suite à l'éboulement de terrains et qu'elles allaient extraire des minerais d'or dans un site interdit par l'Etat. Il a par après ordonné l'enterrement précipité de ces corps sans faire leur identification. En guise de rappel, en date du 16 avril 2019, sur la colline Cibari, zone Munagano, commune et province Muyinga, le Commissaire provincial de la police à Muyinga, OPC1 Jérôme Ntibibogora, avait menacé de tuer tout orpailleur clandestin.

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES

Une personne enlevée en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 11 mai 2019, sur la colline Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, Michel Rugambarara, employé de l'usine BUCECO, de nationalité rwandaise, né et résidant à Cibitoke, à la septième transversale Cibitoke, a été arrêté par Venant Miburo, responsable du SNR en province Cibitoke. Selon des sources sur place, il a été conduit vers une destination inconnue. Selon les mêmes sources, le motif de son arrestation reste inconnu.

I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS

Une personne torturée en commune Rugombo, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 mai 2019 indique qu'en date du 1^{er} mai 2019, sur la colline Munyika I, commune Rugombo, province Cibitoke, Augustin Bizumuremyi, originaire de

la colline Munyika II, âgé de 18 ans, cultivateur a été battu et ligoté par des jeunes Imbonerakure conduits par le nommé Manirakiza, gérant du bistrot dénommé « chez Nicolas ». Selon des sources sur place, Augustin avait refusé de leur acheter une bière et il allait être tué n'eût été l'intervention d'un policier qui assurait la garde d'un autre cabaret, tout près du lac Dogodogo. Selon les mêmes sources, Augustin Bizumuremyi se trouve dans un état critique avec des blessures sur son corps.

Une personne torturée en commune Kayogoro, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date 6 mai 2019 indique qu'en date du 3 mai 2019, sur la colline Nyantakara, commune Kayogoro, province Makamba, Salomon Bizindavyi a été arrêté et tabassé par Nathan Bimenyimana, représentant des Imbonerakure et chef-adjoint du parti CNDD-FDD en zone Bigina, dans la même commune. Selon des sources sur place, la victime s'est disputée avec un nommé Rurageze, propriétaire d'un bistrot et ce dernier a porté plainte chez ce représentant des Imbonerakure. Selon les mêmes sources, cette victime a été aussi ligotée devant le chef de la colline Nyantakara, Athanase Nteturuye. La victime a des difficultés de se tenir debout car elle a été ligotée sur ses appareils génitaux.

Une personne torturée en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 7 mai 2019, vers 23 heures, au marché du centre de Nyantakara, commune Kayogoro, province Makamba, Jean Nsabimana, sentinelle des boutiques, a été arrêté et tabassé par Nathan Bimenyimana, représentant des Imbonerakure et chef-adjoint du parti CNDD-FDD au niveau de la zone Bigina. Selon des sources sur place, accusée d'avoir volé un vélo, la victime a été aussi ligotée et détenue, toute la nuit, dans un magasin en construction de Zachée Misago, Administrateur de la commune Kayogoro. Selon les mêmes sources, ce magasin se trouvant au marché de Nyantakara est devenu un cachot habituel créé par cet administratif en collaboration avec des Imbonerakure de la zone Bigina. Cette victime a porté plainte à la police et auprès du secrétaire communal du parti CNDD-FDD mais personne n'a été interpellé.

Une personne torturée en commune Mutimbuzi, Bujumbura rural

En date du 9 mai 2019, sur la colline Gahahe, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, Jean-Claude Manirampa, natif de la colline Gahahe, zone Rubirizi, membre du parti CNL, élève finaliste au Lycée du Bethel, situé au quartier Carama, commune Ntahangwa, Bujumbura mairie, a été tabassé par Dieudonné Nzeyimana et le prénommé Jonas, tous Imbonerakure de la colline Gahahe. Selon des sources sur place, Jonas a appelé la victime au téléphone lui disant qu'il y a un chef collinaire qui voulait s'entretenir avec lui. La victime a été par après remise au commissaire communal de police en commune Mutimbuzi qui l'a conduite au cachot de la zone Rubirizi. Selon les mêmes sources, il a été accusé de posséder des messages dans son téléphone qui appellent la population à voter pour le parti CNL aux élections de 2020.

Trois personnes torturées en commune Kabarore, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 mai 2019 indique qu'en date du 5 mai 2019, vers 21 heures, sur la colline Randa, zone Jene, commune Kabarore, province Kayanza, trois personnes dont une femme à savoir Nduwimana, Mpawenimana et Ndayikengurukiye, habitant les collines Randa et Ruhororo, ont été passées à tabac par trois jeunes Imbonerakure de la colline Randa, zone Jene, commune Kabarore, province Kayanza. Selon des sources sur place, ces victimes qui revenaient du CDS de Rubura

ont été accusées par ces Imbonerakure de propagande illégale pour le parti CNL alors qu'elles rentraient chez elles. Selon les mêmes sources, le chef de colline Randa est intervenu pour empêcher ces présumés auteurs de tabasser ces victimes mais en vain. Les victimes ont été également dépouillées d'une somme de 10 000 fbu.

Une personne torturée en commune Busoni, province Kirundo

En date du 8 mai 2019, sur la colline Rwibikara, commune Busoni, province Kirundo, Jules Nibitanga, membre du parti CNL a été tabassé par des jeunes Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime était accusée de tenir des réunions clandestines pour le compte du parti CNL.

Une personne torturée en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 mai 2019 indique qu'en date du 29 avril 2019, dans la soirée, au chef-lieu de la commune Nyabitsinda, province Ruyigi, Buzaniye, membre du parti CNL, résidant sur la colline Ndago, a été tabassé jusqu'à perdre cinq dents par trois jeunes Imbonerakure et conduit au cachot de ladite commune. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure dont son petit frère lui ont reproché de s'en être pris à sa femme suite à la rentrée tardive de leur fille à la maison. Selon les mêmes sources, la victime a été relâché le 1^{er} mai 2019.

1.4.DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS

Trois personnes arrêtées en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 8 mai 2019, au quartier Nyabugete, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, Emmanuel Bimenyimana, responsable des jeunes du parti CNL, zone Kanyosha, Eric Ndikumana, membre du comité exécutif des jeunes dudit parti dans cette même zone ainsi que le prénommé Benoît, responsable des jeunes du même parti au quartier Nyabugete, ont été arrêtés par des policiers accompagnés par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces responsables des jeunes du parti CNL ont été accusés de tenir une réunion clandestine et ont été incarcérées au cachot de la zone Kanyosha.

Une personne arrêtée en commune Butihinda, province Muyinga

En date du 8 mai 2019, vers 16 heures, au chef-lieu de la province Muyinga, Révérien Kwizerimana, responsable du parti Sahwanya FRODEBU en commune Butihinda, a été arrêté par Aimable Niyonsaba, Substitut du procureur de la République à Muyinga, sur la demande de Saïd Nyamarushwa, secrétaire communal adjoint du parti CNDD-FDD à Butihinda et conduit au cachot de la PJ à Muyinga sans être auditionné. Selon des sources sur place, Révérien vivait en cachette, depuis deux semaines et avait fui des persécutions des Imbonerakure dont étaient victimes des membres des partis FRODEBU et CNL. Selon les mêmes sources, il était sorti de sa cachette après que l'administrateur de la commune Butihinda, Innocent Haringanji et le Gouverneur de province, Aline Manirabarusha, aient garanti aux membres des partis FRODEBU et CNL, ayant fui, que leur sécurité sera garantie. Il a été transféré à la prison de Muyinga en date du 9 mai 2019 et accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

Six personnes arrêtées en commune Gashikanwa, province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 mai 2019 indique qu'en dates du 5 et 6 mai 2019, sur la sous colline Ndaro, colline et zone Ngoma, commune Gashikanwa, province Ngozi, 6 membres du parti CNL dont 4 élèves, Eric Ndayizeye, Gratien Tuyisenge, Jonas Habayimana et Frédéric Hicuburundi, du Lycée Communal Kinyovu de la commune Nyamurenza de la même province, ont été arrêtés par des Imbonerakure dirigés par Damien Ndirakubagabo, chef de cette colline, puis conduits au cachot de la commune Gashikanwa à bord d'un véhicule de l'administrateur communal. Selon des sources sur place, ils ont été tous accusés de tenir une réunion clandestine. Selon les mêmes sources, lors de leur arrestation, l'élève Eric Ndayizeye était à son domicile en train de partager du vin local avec son voisin Jean Claude Miburo alias Ndabagoye, l'autre élève Frédéric Hicuburundi a été arrêté avec Joël Ndayisenga au centre de négoce de Ndaro tandis que les élèves Gratien Tuyisenge et Jonas Habayimana ont été arrêtés le lendemain à leur domicile par les mêmes Imbonerakure. Les mêmes sources ajoutent qu'en dates du 8 et 9 mai 2019, l'OPJ les a entendus et a décidé de les relâcher mais Jeanne Françoise Ndayiragije, Administrateur de la commune Gashikanwa, a refusé leur libération.

Une personne arrêtée en commune Burambi, province Rumonge

En date du 9 mai 2019, vers 17 heures, sur le terrain de la paroisse de Murago, commune Burambi, province Rumonge, Eugénie Habonimana, mère de 4 enfants, a été arrêtée par des policiers et conduite au cachot de la police situé au chef-lieu de la commune Burambi. Selon des sources sur place, la victime rentrait de son champ de culture situé sur la colline Gitaramuka, zone Murago de la même commune. Selon les mêmes sources, cette victime avait déménagé et vivait en commune Mugamba, province Bururi pour des raisons de sécurité. En guise de rappel, en 2017, elle avait été interpellée par la police lui reprochant que son mari avait rejoint une rébellion et elle avait passé plusieurs semaines au cachot de la police à Murago ainsi qu'au parquet de la République à Rumonge.

Trois personnes arrêtées en commune Bugarama, province Rumonge

En date du 11 mai 2019, sur la colline Burangwa, commune Bugarama, province Rumonge, Vénérand Masumbuko, représentant du parti CNL dans la commune Bugarama, province Rumonge, Patrick Hakizimana et un prénomme Léonidas, membres du même parti ont été arrêtés et détenus au cachot de la police à Magara de la même commune. Selon des sources sur place, ces victimes ont été arrêtées après qu'un Imbonerakure, Fabrice Ndayikengurukiye, ait proféré des menaces contre Léonidas à son domicile et une dispute s'en est suivie. Selon les mêmes sources, Vénérand Masumbuko a été accusé de n'avoir pas fait assistance à une personne en danger.

1.5. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une personne tuée en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 mai 2019 indique qu'en date du 5 mai 2019, vers 7 heures du matin, dans la vallée de Gisuma, sur colline Kigoma, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, un corps sans vie de Goreth Kigeme, âgée de 8 ans, de la composante sociale Twa, a été retrouvé. Selon des sources sur place, son corps était ligoté à l'aide d'un morceau de pagne et présentait des traces d'étranglement ainsi que des signes de traumatismes aux organes génitaux montrant qu'elle avait été violée avant d'être tuée. Selon les mêmes sources, en date du 7 mai 2019, deux personnes à savoir Buso, âge de 23 ans et Mpfoyokurera, âgé de 17 ans, tous de la même colline et de la

même composante sociale, ont été arrêtées par la police et conduites au cachot du commissariat provincial de police à Karuzi pour des raisons d'enquête.

II. FAITS SECURITAIRES

Une personne tuée en commune et province Muyinga

En date du 8 mai 2019, au quartier Swahili de la ville de Muyinga, un nouveau-né a été abattu à l'aide d'un couteau par sa mère, prénommée Diane, âgée de 20 ans, originaire de la colline Kibenga, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi. Selon des sources sur place, la fille a été surprise en train de découper le corps du bébé en morceaux afin de faire passer les parties du corps dans le trou de la toilette du restaurant où elle travaillait. Selon les mêmes sources, la police a arrêté cette présumée auteur et l'a obligée d'enterrer le corps avant de la conduire à la prison de Muyinga où elle a été jugée en flagrance en date du 9 mai 2019.

Des administrateurs menacés en commune et province Makamba

En date du 6 mai 2019, lors d'une réunion tenue à l'intention des chefs de service, des représentants des partis politiques et des administratifs de la province Makamba, Gad Niyukuri, Gouverneur de cette province, a menacé de suspendre de leurs fonctions les administrateurs des communes Makamba, Kibago et Vugizo s'ils dépassaient une semaine sans avoir effacé la devise du Burundi « Unité, Travail, Progrès » écrite sur des monuments historiques pour la remplacer par l'ancienne devise « Dieu, Roi, Burundi ». Selon les mêmes sources, il a indiqué que cet ordre de modifier cette devise est venu du chef de l'État, Pierre Nkurunziza et que le délais d'exécution est déjà dépassé de 4 mois. Cependant, cet ordre est une violation de la Constitution de la République du Burundi, promulguée en date du 7 juin 2018, dans son article 11 qui stipule que la devise du Burundi est « Unité, Travail, Progrès ».

Une femme blessée en commune Nyabikere, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 mai 2019 indique qu'en date du 2 mai 2019 vers 22 heures, sur la colline et zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, une veuve prénommée Immaculée, âgée de 72 ans, a été attaquée à son domicile et blessée au niveau du visage et des jambes par deux hommes non identifiés armés de couteaux et de gourdins. Selon des sources sur place, la victime a crié au secours et ses voisins sont intervenus tandis que ces présumés auteurs s'étaient enfuis. Selon les mêmes sources, la victime est accusée par certains de ses voisins de sorcellerie.

Explosion de grenade en commune et province Muramvya

En date du 9 mai 2019, vers 20 heures, sur la colline, commune et province Muramvya, une grenade a explosé chez Pierre Claver Ntareme, Directeur de la MINOLAC Muramvya, tout près du Snack bar restaurant « KUMBIZI ». Selon des sources sur place, le lendemain, le propriétaire du snack bar, Anicet Rwama, président communal du parti FRODEBU et deux de ses employés, Jeanine et Emelyne, ont été arrêtés et détenus au cachot du commissariat de Muramvya pour des raisons d'enquête.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.